

Paris, le 4 novembre 2008

A Mesdames et Messieurs :

Les Présidents des Associations nationales de formation et de formateurs
Les Directeurs diocésains
Les Directeurs des Associations territoriales
Les Responsables des services diocésains d'animation et de formation
Les Directeurs des Instituts missionnés

Madame, Monsieur,

Le Secrétariat général de l'Enseignement catholique s'est engagé depuis 2004 dans la gestion prévisionnelle des qualifications des formateurs à travers, en particulier la création du **Titre de Formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques** actuellement accessible soit par la VAE soit par la formation.

Il nous est apparu nécessaire de préciser de nouveau l'ensemble des caractéristiques du Titre en particulier dans le contexte de la refondation de la formation initiale.

- Ce Titre professionnel est de niveau 1. Il est reconnu sur le plan national et européen. Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles depuis 2008 (arrêté du 6 février 2008 publié au JO du 21 février 2008).

- La nomenclature des niveaux de certifications professionnelles (niveaux V à I) est définie par le niveau de responsabilité et d'autonomie des activités exercées dans l'emploi. C'est ainsi que *le Titre de formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques de niveau 1* est attribué à des personnes occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui des écoles d'ingénieurs en plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle.

Une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche ce qui par comparaison équivaut à un master 2 de l'Enseignement supérieur français.

Nous vous remercions donc de bien vouloir transmettre ces informations à vos collaborateurs ainsi qu'à toutes les personnes que vous jugerez susceptibles d'être intéressées.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous assurons de nos cordiales salutations.

Luc PASQUIER
Président de la commission de certification

